

# Forum conjoint des autorités de réglementation du marché financier

## Joint Forum of Financial Market Regulators

Le 15 janvier, 2003

À l'intention des intervenants :

Le 24 mai 2002, le Forum conjoint des autorités de réglementation du marché financier a fait parvenir aux intervenants, par courrier, une mise à jour sur l'initiative portant sur l'établissement de lignes directrices pour faciliter la mise en oeuvre des principes de réglementation révisés pour les régimes de capitalisation (RC) que le Forum conjoint avait précédemment approuvés. La présente lettre a pour but de vous informer sur l'état de l'initiative et de vous aviser que les principes de réglementation révisés sont maintenant affichés sur les sites Web des organismes constituants du Forum conjoint.

Depuis juillet 2002, le **Comité de travail du Forum conjoint sur l'information à fournir sur les placements des régimes de capitalisation travaille** de concert avec un groupe de travail composé de représentants du secteur afin d'établir des lignes directrices pour la mise en oeuvre des principes de réglementation révisés. Le groupe de travail est formé de représentants d'associations d'intervenants des secteurs de l'assurance, des régimes de retraite et des valeurs mobilières. On prévoit que le comité présentera au Forum conjoint les lignes directrices proposées lors de sa rencontre en avril, moment où le Forum conjoint devra approuver une vaste consultation publique et sectorielle relativement aux lignes directrices. Une étude indépendante portant sur la nature de la relation juridique entre les intervenants dans un RC a été commandée en même temps que le travail du comité. L'étude pourrait avoir une incidence sur l'application future des lignes directrices au Québec.

Une fois finalisées, les lignes directrices devraient répondre aux trois préoccupations prépondérantes auxquelles sont confrontés les différents intervenants dans les régimes de capitalisation:

- 1) Les participants aux RC reçoivent-ils les renseignements et l'aide dont ils ont besoin pour prendre des décisions de placement éclairées ?
- 2) Quelles sont les responsabilités des employeurs, des administrateurs, des participants et des fournisseurs de services à l'égard des RC ?

### ASSOCIATION CANADIENNE DES ORGANISMES DE CONTRÔLE DES RÉGIMES DE RETRAITE

David Wild  
Président du Forum conjoint  
Président des services  
financiers de la Saskatchewan et  
Surintendant des régimes  
de retraite de la  
Saskatchewan

Gail Armitage  
Directrice générale  
politiques du secteur financier  
l'Alberta

Bryan Davies  
Directeur général et  
Surintendant des services  
financiers  
de l'Ontario

Ross Gentleman  
Surintendant des régimes  
de retraite (intérimaire) de la  
Colombie-Britannique

### AUTORITÉS CANADIENNES EN VALEURS MOBILIÈRES

Doug Hyndman  
Président  
Commission des valeurs  
mobilières de la  
Colombie-Britannique

Guy Lemoine  
Vice-président  
Commission des valeurs  
mobilières du Québec

Président  
Commission des valeurs  
mobilières de la Nouvelle-Écosse

Howard Wetston  
Vice-président  
Commission des valeurs  
mobilières de l'Ontario

### CONSEIL CANADIEN DES RESPONSABLES DE LA RÉGLEMENTATION D'ASSURANCE

Jim Hall  
Surintendant des assurances et  
institutions financières de la  
Saskatchewan

Jacques Henrichon  
Inspecteur général des institutions  
financières adjoint du  
Québec

Winston Morris  
Surintendant des assurances et  
des régimes de retraite de  
Terre-Neuve et du Labrador

James Scalena  
Surintendant des institutions  
financières du  
Manitoba

### ORGANISATIONS D'ENCADREMENT DES SERVICES D'ASSURANCE DU CANADA

Jeffrey A. Bear  
Directeur général  
Courtiers d'assurances inscrits  
de l'Ontario

### BUREAU DES SERVICES FINANCIERS

Louise Champoux-Paillé  
Présidente

...2/

## Forum conjoint des autorités de réglementation du marché financier

---

### Joint Forum of Financial Market Regulators

- 2 -

- 3) Existe-t-il un résultat réglementaire semblable pour tous les produits et services reliés aux RC, peu importe la nature du régime réglementaire ?

*Les principes révisés sont affichés sur les sites Web des organismes constituant du Forum conjoint, soit l'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite <http://www.capsa-acor.org>, le Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance <http://www.ccir-ccrra.org> et les Autorités canadiennes en valeurs mobilières <http://www.csa-acvm.ca>.*

Au nom des membres du Forum conjoint et de son Comité de travail, nous souhaitons remercier les associations d'intervenants et les représentants qui ont pris part au groupe de travail du secteur pour leur collaboration dans l'établissement des lignes directrices proposées à l'égard des régimes de capitalisation.

Veillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

original signed

David Wild  
Président du Forum conjoint  
Président des services financiers de la Saskatchewan et  
Surintendant des régimes de retraite de la Saskatchewan